



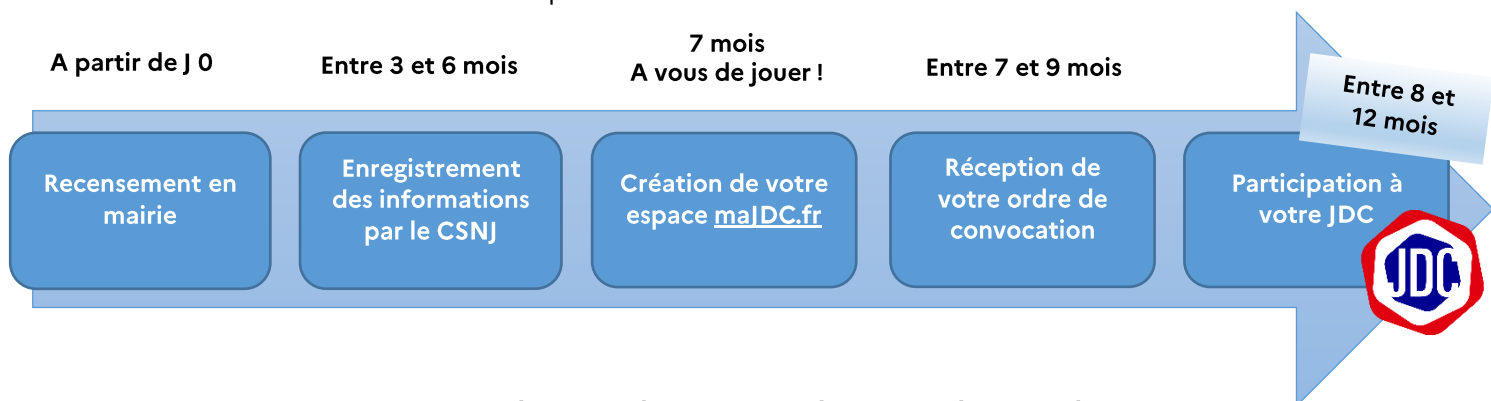
MINISTÈRE  
DES ARMÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# LES PREMIERES ETAPES

## Du RECENSEMENT à la JDC

- Le **recensement** doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des **17 ans**.
- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre **ordre de convocation** arrivera dans les prochains mois.
- Avant cela, 7 mois au plus tard suivant votre recensement en mairies, rendez-vous sur le portail [majdc.fr](http://majdc.fr) afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'**attestation de recensement** que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.



## VOTRE SITUATION EVOLUE ?

- Pour tout changement d'adresse postale ou courriel, prière de mettre à jour vos renseignements dans votre espace [majdc.fr](http://majdc.fr). Si vous n'avez pas de compte, contactez votre CSNJ.
- **Vous déménagez en dehors des départements 30, 84, 48 et 07 ?** Informez le [CSNJ de Nîmes](http://CSNJ.de.Nîmes) en indiquant votre nouvelle adresse. Elle sera communiquée au CSNJ compétent pour votre nouvelle adresse.
- **Étudiant ?** Cela fonctionne également : vous avez la possibilité de renseigner votre lieu d'étude pour y effectuer votre JDC.
- **Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ?** Informez le CSNJ qui prendra en considération vos changements.

## AVANT DE CONTACTER LE CSNJ

- Pour toute demande au CSNJ, veuillez-vous assurer que la réponse ne se trouve pas sur votre espace [majdc.fr](http://majdc.fr) ou sur l'espace FAQ disponible à l'adresse suivante : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# FAQ JDC

**Quand vais-je recevoir ma convocation ?**

A compter du jour de votre recensement il faut compter en général **entre 7 et 9 mois avant de recevoir sa convocation.**

**Quand vais-je effectuer ma JDC ?**

A compter du jour de votre recensement, il faut compter **8 à 12 mois avant de pouvoir participer à la JDC.**

## PLUS D'INFORMATIONS SUR LA JDC ?

Rendez-vous sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> pour découvrir le programme d'une journée, des témoignages etc.

### CONTACTER LE CSNJ

Le [CSNJ de Nîmes](#) ne reçoit pas de public. Toute demande doit être adressée :

Via votre espace [majdc.fr](http://majdc.fr) (à privilégier).

Via la plateforme téléphonique : **09 70 84 51 51**

Horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique :  
Du lundi au jeudi de **08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**  
Le vendredi de **08h30 à 12h00 et de 13h15 à 15h30**

Par courrier : CSNJ Nîmes, 13 Boulevard Saintenac 30972 Nîmes cedex 9

Par courriel : [csnj-nimes.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-nimes.trait.fct@intradef.gouv.fr)

**Prière d'indiquer tous les éléments permettant de vous identifier :  
Nom, Prénom, Date et Lieu de naissance, Date de Recensement, Numéro Identifiant  
Défense (NID) si connu.**

### Des questions ?

Rendez-vous sur : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>